

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Pougues-les-Eaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie CANTREL, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2024

Etaient présents : M Gilles BERTRAND, Mme Claire NEDELLEC, M Jean-Michel DUPONT, Mme Françoise BENAS, M Vincent BERTHELOT adjoints ; Mme Marie-Pierre DUVERGER-MALOUX, M Jean-Louis MARCEAU, Mme Bernadette HOSPITAL, Mme Elide SANCHEZ, M Patrick GUYON, Mme Claudine BILLET, M François WEIGEL, Mme Monique BEAUFILS conseillers.

Absents excusés : M Louis MINEL pouvoir à M Jean-Louis MARCEAU, M Cyrille GODARD pouvoir à Mme Bernadette HOSPITAL, M Jean Claude JOURNET pouvoir à M François WEIGEL, Mme Séverine FAVARD pouvoir à Mme Sylvie CANTREL, M Sébastien DUDRAGNE pouvoir à M Gilles BERTRAND.

Secrétaire de séance : Madame BEAUFILS

**N° 24 – 72 : Tarifs 2025 Occupation du Parc Saint Léger**

Madame le Maire expose que la commission finances réunie le 17 décembre a fait une proposition de redevances d'occupation temporaire privative du domaine public du Parc Saint Léger :

Vu les propositions de la commission finances en date du 17 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

1° les redevances d'occupation temporaire privative du domaine public hors associations pouguoises à but non lucratif :

<b>Droit d'occupation du Pavillon des Sources *</b>	
A la journée 24h (9h/9h) en semaine	155,00 €
Du vendredi 16h au lundi 9h ou jour férié	255,00 €
<b>Droit d'occupation du Parc pour manifestations (brocantes, vide-greniers, groupes scolaires ...)*</b>	
Forfait à la journée 24h (9h-9h) en semaine	125,00 €
Forfait de location week-end (du vendredi 16h au lundi 9h) ou jour férié	205,00 €
<b>Droit d'occupation du Parc incluant le Pavillon des Sources (ex : brocantes, vide-greniers, groupes scolaires ...)*</b>	
Forfait à la journée 24h (9h-9h) en semaine	260,00 €
Forfait de location week-end (du vendredi 16h au lundi 9h) ou jour férié	360,00 €

2° Les locations de :

Tables et chaises	150,00 €
Bloc électrique	50,00 €

**\* Modalités de mise à disposition**

Toute demande d'occupation du parc devra faire l'objet d'une autorisation délivrée en mairie au minimum 15 jours à l'avance, accompagnée d'une attestation d'assurance et d'un chèque de caution de 1 000€.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, le 19 décembre 2024

Le Maire,

